

Extraits du journal du gouverneur Dumas
Février à novembre 1768

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/21 f°90-150

Ce document n'a plus d'intérêt puisqu'on trouve sur la base documentaire (sans date n°36) l'intégral du journal du gouverneur Dumas.

=====

Du 11. M. le Procureur général est venu chez moi. Je lui ai parlé du tarif qu'il a fait avec M. de La Coudraye pour le prix des denrées, et des choses de main-d'œuvre dont je lui ai demandé copie. Il m'a répondu que cette affaire-là allait se terminer incessamment, j'en doute, M. Poivre consentira difficilement à taxer le fer de M. Hermans et le sucre de M. de La Roche, et comment osera-t-il taxer tout le reste, et laisser le produit de ces deux manufactures à l'arbitraire des propriétaires.

J'ai remis au procureur général un projet d'ordonnance extrait des ordonnances militaires que je compte faire publier et afficher, afin qu'il le communiquât à M. Poivre. Nous avons parlé de la nécessité du recouvrement des deniers pour les Noirs marrons et justiciés. Tous les quartiers de l'île étant en arrière sur cet objet de 50 sols par tête de Noir, et le non paiement arrêtant le cours de la chasse des Noirs marrons, quelques particuliers du Port du Sud-Est qui faisaient cette chasse avec succès, n'étant point payés, ont cessé leurs courses dans le bois. Je lui ai dit qu'il n'avait qu'à parler en ce qui me concerne que j'autoriserai efficacement tout ce qui tendrait à remplir cet objet qui me paraissait important.

La contradiction que M. Poivre et le Conseil ont mis entre les Syndics et les Commandants de quartier arrête le bon effet des assemblées des habitants sur plus d'une affaire, et je m'aperçois que M. Poivre, le Procureur général et le Conseil se sont réunis pour arrêter sous ce prétexte le cours de beaucoup d'opérations utiles, dans la vue sans doute de faire entendre au ministre que l'établissement des commandants de quartier gêne tout dans cette colonie ; mais cet établissement a été vu de trop bon œil par tous les habitants pour qu'ils réussissent dans ce projet. L'espèce de despotisme que les Syndics de quartier qui s'étaient érigés en espèce de tribunal, fatiguait trop tous les colons. Je soupçonne, ou plutôt je vois clairement que les discours que le Procureur général vient de me tenir sur certains objets qu'il est nécessaire de régler, ne tendent qu'à s'autoriser à dire : j'en ai parlé à M. Dumas. Mais l'instruction des Commandants de quartier met obstacle à tout. Je tâcherai de mettre sous les yeux de M. le Duc de Praslin cette conduite de M. Poivre et du Conseil dans tout son jour autant que cela peut se faire à quatre mille lieues de distance, et il réprimera sans doute une conduite contraire au bien de la colonie, dans laquelle le Conseil s'est laissé engager par l'ambition et l'habitude de gouverner.

J'ai reçu une lettre du Procureur général qui me renvoie le projet d'ordonnance que je lui ai remis ce matin pour le communiquer à M. Poivre avec les notes qu'il y a mise de sa main sous la dictée de M. Poivre, et j'ai écrit en conséquence à M. l'Intendant pour résoudre ces difficultés.

M. Poivre m'a fait une réponse dans laquelle il ne craint pas d'avancer en deux endroits que l'autorité Royale réside dans le Conseil supérieur, dépositaire des lois et de la puissance Souveraine.

.....
[23 février. Récit de Dumas venant au Conseil accompagné de militaires] ... M. Poivre répliqua que je n'avais pas le droit contre toutes les ordonnances du royaume de faire entrer dans le Conseil une quantité de militaires, que c'était une espèce de violence faite à la Cour du Roi ; ... Je sortis en finissant ces mots et tout le monde me suivit ; mais M. Poivre fit un mouvement de dépit et de rage qui n'échappa à personne ; il engloutit ses papiers dans sa main en frappant un coup violent sur

le bureau, et se levant il lui prit un ris de colère et de fureur qui lui mérita le mépris de beaucoup de gens sensés qui le remarquèrent.

... j'ai arrêté d'envoyer à Rodrigues le Sr Deribes procureur général et le Sr Rivalz conseiller, tous deux chargés avec raison, de la haine et de l'exécration publique, et tous deux promoteurs de l'arrêt du 15 février, pour y rester jusqu'à ce que le ministre m'ait fait parvenir ses ordres en ce qui les concerne. Le Sr de Trémigon et le Sr Merven m'ont dit que moyennant quelques journées de calfat, le senau *le Désir* pourrait prendre la mer sous peu de jours. J'ai donc donné ordre verbal au Sr Merven de faire mettre le calfat au radoub de cette embarcation.

... si le Conseil savait prendre sur lui de faire une démarche honnête, de telle sorte pourtant qu'elle n'eut rien d'humiliant pour lui, je consentirais à laisser ses membres ici, pourvu qu'ils s'abstinsent de toutes fonctions jusqu'à la réception des ordres du ministre, mais le Conseil n'en fera rien, et ils partiront après le départ des vaisseaux de Chine.

Du 26. J'ai reçu une lettre du Sr Deribes procureur général fort entortillée dans laquelle il me propose de le faire passer en France sur les vaisseaux de Chine, je lui ai répondu honnêtement, mais négativement, le prévenant cependant qu'il avait tout le temps d'écrire en France par ces vaisseaux, parce qu'il ne partirait d'ici qu'après leur départ.

Le Conseil est encore incertain sur le lieu où je me propose d'envoyer les Srs Deribes et Rivalz parce que j'ai affecté de ne pas m'expliquer à ce sujet. Il n'y aurait rien de si simple que de les envoyer à Bourbon mais il règne entre les administrateurs et le Conseil de cette île une harmonie parfaite. Le Sr Deribes est un homme dangereux par l'intrigue, le Sr Rivalz est un forcené, il ne faut pas les envoyer là pour y porter le trouble et la dissension. Si je les envoyais en France, il paraît que je leur ferais grand plaisir, car le plus mauvais sujet fonde toujours de grandes espérances sur l'intrigue en allant dans ce pays-là. L'île Rodrigues est un lieu solitaire où ils ne peuvent pas faire du mal, elle leur convient beaucoup mieux. J'ai d'ailleurs à observer que presque tous ceux qui ont sollicité de l'emploi dans ces colonies n'y sont venus qu'avec des projets d'une fortune rapide, telle qu'il s'en est fait pendant la guerre dernière. Leurs espérances sont trompées, il y a cet homme qui serait fort aise de s'en retourner qui n'ose pas demander son rappel, qui si j'envoyais en France les insolents viendraient faire une impudence pour avoir le prétexte de déguerpir, je suis sûr que M. [illisible] et M. Chevreau sont de ce nombre.

... Il y a eu aujourd'hui grand comité chez M. Poivre auquel ont été appelés M. Hermans, M. De Maudave, M. Maulu, M. Cossigny, M. Pecquet, grands entremetteurs de l'intrigue qui tend à renverser l'administration royale pour ramener ici celle de la Compagnie des Indes.

Du 28. [f°104] ... Si M. Poivre jouait ici le rôle qui lui convient qui est celui d'intendant, je m'expliquerais clairement avec lui, mais puisqu'il lui a plu de faire corps avec le Conseil en sa qualité de président, il est devenu partie dans cette affaire ; je ne puis plus agir qu'en commandant.

J'avais retardé sous prétexte du départ des vaisseaux pour l'Europe, celui de *l'Etoile du matin* pour Rodrigues, espérant que le Conseil considérant le désagrément qu'il occasionne à deux de ses membres, se rendrait par une démarche honnête envers moi aux termes du discours que je prononçai au Conseil le 13 février, et alors, comme j'ai eu l'honneur de le marquer à M. le duc de Praslin par ma dépêche n°5 de l'expédition du *Beaumont*, je me serais borné à exiger que M. Deribes et M. Rivalz s'abstinsent de siéger au Conseil jusqu'à la réception des ordres du Roi ; mais le Conseil n'ayant pas fait cette démarche, je ne puis plus mettre un tel tempérament dans cette affaire, qui serait imputé à timidité et à faiblesse, surtout après la lettre de M. Poivre. Il y a cependant eu tant de différence dans la conduite de M. Deribes et M. Rivalz depuis l'acte du 23 février, que par cette raison, je suis déterminé à en mettre dans la conduite que je vais tenir avec eux. M. Deribes attendra les ordres du Roi sur son habitation, et M. Rivalz les ira attendre à Rodrigues ; il a le cerveau fait de telle façon qu'on ne pourrait pas le laisser ici sans le plus grand inconvénient.

.....
Avril.

Du 12. Le caporal de garde au Réduit est venu me rendre compte que M. Cossigny chargé par M. Poivre de veiller sur les plantes expoliait chaque jour les vergers, et faisait transporter dans son habitation ce qu'il y a de plus rare, particulièrement la cannelle. Je suis encore à comprendre quel est le but de cette prétendue direction confiée par M. Poivre d'abord au Sr Panon, ensuite au Sr Cossigny depuis que le premier a été destiné à aller à Mozambique sur la flûte du Roi *l'Ambulante* en qualité de supercargue. Il n'y a pas au Réduit un seul Noir ni négresse du Roi, la culture et l'entretien des arbres et des plantes est entièrement abandonnée, de manière que M. Poivre en chargeant ces deux messieurs successivement de la direction du verger et du jardin, n'a fait autre chose que de leur accorder le droit de faire arracher ce qu'il y a de plus précieux, pour le faire transporter sur leur habitation. J'ai donné ordre au caporal d'y veiller, pour être en état de me rendre compte de tout ce qui serait enlevé.

M. Poivre m'a écrit un billet pour me donner avis qu'il s'en allait demain à la campagne. J'ignore le temps qu'il compte y séjourner, mais cela devient à peu près indifférent, car tandis qu'il est ici, il ne donne cours à aucune opération, et lorsque j'ai occasion de lui écrire sur quelque chose qui presse, il me répond d'une manière vague. Nous pouvons regarder comme perdu pour la prospérité de cette colonie, le temps qui s'écoulera d'ici à l'arrivée des réponses du ministre.

Du 14

--- --- ---

[f°129] Mémoire du Sr Glemet intitulé observations sur Madagascar [non transcrit]

--- --- ---

Du 8 mai.

M. Poivre est arrivé de sa campagne ce soir où il était depuis le 14 avril. Pendant tout ce temps-là je n'ai pas reçu un mot de lui.

Du 16 mai.

[M. Poivre] Son antipathie contre tout ce qui est militaire s'étend jusque sur les choses inanimées.

[...] J'ai observé que dans le prononcé de cet arrêt, le Sr Limas a été qualifié de soi-disant officier des troupes Nationales, lequel mot de soi-disant, revient toujours à ne pas reconnaître la formation des habitants en compagnies par paroisse et par quartier, ordonnée par le Roi dans nos instructions et supposée par la législation : sur quoi, j'ai fait un dire au bas dudit arrêt, par lequel j'ai sommé M. Poivre, président du Conseil qui l'a prononcé de déclarer s'il a connaissance ou non que j'ai de former lesdits habitants en Compagnies, et de leur expédier des commissions provisoire signées de ma main, jusqu'à ce que sur la liste que j'en aurai adressé au ministre, il leur en soit adressées signées Louis.

L'aversion que M. Poivre et le Conseil ont pour l'uniforme se manifeste de plus en plus par leurs discours, par leurs écrits, et surtout par leurs actions ;

.....

Du 3 Juin.

J'ai écrit à M. Poivre sur l'établissement nécessaire et instant des boutiques de détail. La colonie est livrée à la cupidité des pacotilleurs, le vin s'est vendu toute l'année, et se vend encore 50^s la bouteille dans tous les cabarets de la ville, les autres marchandises se vendent en proportion dans toutes les boutiques. J'ai vainement exigé le 19 mars une nouvelle publication de l'ordonnance du Roi sur le tarif, la police n'a pas voulu tenir la main à son exécution. Ma lettre explique toutes ces choses à M. Poivre, il faut croire qu'il y fera quelque attention.

M. Poivre m'a répondu affirmativement comme il le fit le 16 mars lorsque je requis une nouvelle publication de l'ordonnance. Sa lettre me paraît plus honnête qu'aucune de celles que j'ai encore reçu de lui, mais il traite cette matière en homme qui a des reproches à se faire, et qui se couvre par l'adresse de sa réponse, un œil attentif perce aisément ce voile, et découvre la marche sur laquelle on veut l'étendre.

Le Sr Jean Roux que M. Poivre a choisi pour tenir une boutique de détail, est capable de s'en acquitter et est un homme riche qui a de quoi répondre ; quoique ce ne soit pas l'homme de ma confiance, parce qu'il a cette tournure d'esprit qui fait marcher par des voies obliques, qui fait faire des traités cachés, par la faveur desquels la cupidité atteint son but, je n'hésite pas à lui donner mon

suffrage de telle manière qu'il soit chargé exclusivement de tenir des boutiques de détail, à condition qu'il en établira quatre dans différents quartiers de la ville, par ce moyen un seul nous répondra de l'infraction de la loi. J'ai envoyé chercher ledit Jean Roux à qui j'ai expliqué à quelles conditions je lui donnais mon suffrage, afin qu'il réponde seul de la sûreté publique et de l'observation du tarif, dans les choses que les habitants sont obligés d'acheter au détail.

.....
Du 19 août.

Madame Poivre est accouchée ; cet événement ne devrait pas avoir place dans ce journal, mais je n'ignore pas que M. Poivre cherche à persuader que je résiste à nous rapprocher, et il faut aller au-devant de la calomnie. J'ai prié M. Thomé d'aller sur le champ faire mon compliment à M. Poivre, et à onze heures j'ai été lui faire une visite avec le Baron de St Mart.

Du 20. On n'a rien fait encore pour hâter le départ des flûtes du Roi. Il commence à être évident que *la Garonne* ne fera cette année au Fort Dauphin que trois voyages comme l'année dernière, et *la Normande* n'en fera qu'un à Foulepointe. Chacun de ces vaisseaux perdra un voyage, au grand préjudice du service et de l'approvisionnement de cette colonie. Voilà comme les passions d'un homme mal intentionné arrêtent toute prospérité. Les mêmes retardements affectés l'année dernière au départ de *l'Ambulante*, sont la cause qu'elle n'est pas encore de retour. Des contretemps qui partent du même principe, mettent ici et à Bourbon tous les cultivateurs au désespoir, parce qu'on ne reçoit pas leurs grains au magasin du Roi. Les travaux ont été arrêtés par la même cause.

Tout périrait si M. le duc de Praslin n'y apportait pas un remède prompt, et j'ai à me reprocher de n'avoir pas coupé la racine à tant de maux, en renvoyant M. Poivre en France, car si je m'étais contenté d'y renvoyer son secrétaire, ce n'eût pas été un moyen de conciliation.

.....
Du 8 novembre. [...] Les montagnes ont signalé un vaisseau qui ne mouillera que demain, j'espère que ce sera un vaisseau de France. Il est grand temps de recevoir réponse aux dépêches parties par *le Massiac* et par les vaisseaux subséquents. Jusque-là, cette colonie n'existe que pour enrichir une quantité de fripons qui abusent de la confiance accordée à un seul.

Du 9. Je me suis rendu au port, M. de Bougainville venait de mettre à terre, il était chez M. Poivre, j'ai été l'embrasser là, ensuite nous nous sommes rendus au gouvernement où j'ai donné les ordres nécessaires pour sa plus prompte expédition ; je vois qu'il pourra partir dans les premiers jours du mois prochain.

M. de Bougainville ne m'a parlé des événements de son voyage que comme l'on dit à bâton rompu ; il paraît qu'il n'a rien découvert qui put être utile ou relatif à cet établissement ; le véritable objet de son voyage a l'air d'être un mystère sur lequel je me suis abstenu de lui faire la moindre question.

Je n'ai pas été peu étonné de voir M. de Bougainville en grande connaissance avec le Sr Challan Belleville [Challan de Belval], mais j'ai appris par lui-même qu'il lui avait été proposé pour son secrétaire lorsqu'il avait été nommé pour venir commander ici. Il ne connaissait pas sans doute les talents dont il a fait un si digne usage depuis qu'il est à l'Isle de France.

[...] A deux heures on a signalé un vaisseau qui a mouillé à six heures du soir, qui s'est trouvé être le second vaisseau de l'expédition de M. de Bougainville, nommé *l'Etoile*.

Du 10. ... Du 11. ...

Du 12. Je suis revenu du Réduit où M. de Bougainville, plusieurs officiers de son état-major et M. le prince de Nassau viendront prendre l'air quelques jours. À deux heures après midi on m'a signalé un vaisseau qui a mouillé le soir à la nuit. A 10 heures j'ai su que c'était le vaisseau particulier *l'Heureuse* parti de Lorient le 10 juillet. Il ne m'a pas porté de nouvelles. Nous apprenons que le *Marquis de Beuvron* était parti 18 jours avant et que *le Massiac* n'attendait que les expéditions pour mettre à la voile.

Du 13. Par l'arrivée du vaisseau qui a mouillé hier soir dans le port, le bruit se répand que je suis relevé, cela est au rang des choses possibles, mais non pas des choses vraisemblables. On nomme un

lieutenant colonel du régiment de Bouillon qui avait d'abord été destiné à aller à Pondichéry en qualité de Major général. On dit encore M. de Rostaing, et qu'ils doivent s'embarquer tous deux sur *le Massiac*. Cette nouvelle a fait un grand éclat, car quoiqu'elle paraisse fort incertaine, les contradicteurs du bien public ont cru avoir intérêt à l'accréditer, mais j'ai la satisfaction de voir qu'elle contriste les plus honnêtes gens. On nomme encore M. le Ch. Desroches, capitaine de vaisseau, et définitivement on assure que tout cela ne sera décidé que par l'expédition d'octobre. Cette lenteur est le plus grand mal. Si le ministre n'a pas ajouté foi aux grandes vérités que j'ai mises sous ses yeux, il fallait me relever sur l'heure et expédier un vaisseau exprès. Il y a peu d'inconvénient pour l'Etat qu'un particulier succombe sous la puissance du mensonge, mais il ne faut pas que la chose publique périsse, et en ne rétablissant pas l'harmonie, les choses restent comme elles étaient avant notre arrivée et cette colonie sans aucun moyen de défense. Il ne nous arrive que 27 hommes par ce vaisseau et un de mort, font les 28 embarqués, et 15 qui nous sont annoncés par *le Beuvron*. M. Despinette m'en annonce 300 par la partance d'octobre. Quand est-ce que cette Légion sera complète ? Quand sera-t-elle disciplinée, exercée et mise en état de paraître devant l'ennemi ?

Du 21. Je suis fort affligé de voir l'opération pour la traite de Mozambique proposée par le Sr Marion du Frêne manquée. Cet homme avait une goélette prête pour partir tout à l'heure et s'en aller à Mozambique et de là à Querimbe pour faire des marchés et des arrangements et ne pas s'exposer à faire le grand armement de la mousson prochaine à pure perte. Cela me paraissait bien vu et bien conçu, et devait nous assurer pour l'année prochaine une traite favorable qui nous aurait jeté la quantité de Noirs mozambiques qui nous sont nécessaires.

Par l'arrangement qui va être pris avec le navire particulier *l'Heureuse*, les frais seront au compte du Roi, le bénéfice pour les particuliers, et le service manquera de telle manière que je prévois que si M. Poivre n'est pas relevé d'ici au 1^{er} février, toute traite d'esclaves est encore perdue pour l'année prochaine tant à Mozambique qu'à Madagascar.

Du 22 novembre. J'apprends que M. de Bougainville a été voir les forges, et de là, a été chez M. de La Roche, et poussé jusque chez M. Nager. Il eut mieux employé son temps en parcourant avec moi comme je lui ai proposé à son arrivée les lieux intéressants pour la défense de la colonie afin de porter ses jugements sur mon projet de défense et être en état d'en raisonner avec M. le duc de Praslin. Mais M. Poivre a cru avoir quelque intérêt à le conduire et à le faire accueillir chez tous ceux qui se sont jetés à corps perdu dans son système de subversion d'Etat pour ramener ici la Compagnie des Indes aux dépens de laquelle ils prospéraient. Ce ne sont ces vues qui ont engagé M. Magon dans la conduite qu'il a tenu. Je crois qu'il y a dans y a dans son fait plus de vice de caractère que de raisons politiques, et puis un certain désir d'avoir dans les affaires publiques une influence qui donne toujours considération parmi les sots et parmi le peuple.

----- Fin de l'extrait du journal de Dumas -----

NOTA

Le vaisseau *Le Massiac* accoste le 27 novembre. Arrive par ce vaisseau le gouverneur par interim Jean-Guillaume Steinaüer, qui apporte à Dumas l'ordre de son rappel en France. Au passage à l'île Rodrigues, *le Massiac* a embarqué Rivalz de Saint-Antoine.

* * *